



Monsieur Yves MARIE
Maire de GALLARDON

à

SECRETARIAT DU MAIRE
mairie.gallardon@wanadoo.fr
N Réf. : YM/FV 2020-121
Affaire suivie par : Yves MARIE

INFORMATION AUX HABITANTS

Gallardon, le 17 mars 2020

OBJET : Dispositions prises pour faire face au coronavirus

Madame, Monsieur, Chers Gallardonnois,

Nous sommes dans une situation inédite de grave crise depuis déjà plusieurs jours.

Des consignes précises ont été données par le Président de la République jeudi 12 mars. Nous les avons appliquées avec toute la rigueur possible. La situation a ensuite fortement évolué le week-end, les dernières consignes ont été données hier soir, 16 mars, lors de l'intervention de 20 heures du Président de la République.

A ce jour, il n'y a pas eu de relai ou d'explication sur les modalités pratiques par les services de préfecture. La charge relève donc aux maires, qui doivent s'adapter et fonctionner en situation de crise grave.

Ainsi nous sommes en situation de crise durable, avec des dispositions précises à mettre en œuvre, et susceptibles d'évoluer encore dans le degré de contraintes.

La priorité est d'assurer la sécurité de la population, d'assurer aussi la sécurité des personnels de la Commune.

En parallèle, il est du devoir de la collectivité d'assurer un minimum de services pour que le minimum puisse fonctionner.

Des réunions de crises se sont tenues avec les services dès vendredi matin 13 mars, pour définir l'ensemble du dimensionnement du service minimum et des actions à mettre en place.

Toutes les structures collectives ont été fermées pour limiter les rassemblements de personnes, donc la propagation du virus.

Les écoles ont été fermées, les centres de loisirs ont également été fermés. Un dispositif a été mis en place, en coopération avec les directrices d'écoles, le Sivos et nos propres services, pour que les enfants des personnels soignants puissent être accueillis.

Des dispositions sont prises pour donner l'information nécessaire au public : site internet, panneau lumineux, affichages en mairie et sur les sites (gymnase, salle polyvalente, bibliothèque,...).

A compter d'aujourd'hui 17 mars, l'accueil de la mairie sera ouvert de 10 heures à midi, et de 15 heures à 16 heures 30, il sera fermé le vendredi après-midi. Par filtrage, une seule personne à la fois pourra accéder dans l'accueil en respectant les consignes de distance.

MAIRIE - Place du Jeu de Paume - BP 40034 - 28320 GALLARDON

☎ 02 37 31 40 72 - 📠 02 37 31 44 42 - e-mail : mairie.gallardon@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-gallardon.fr

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Un dispositif d'effectif minimal et d'astreinte est mis en place pour faire en sorte que nos personnels puissent rester chez eux et disposent du même niveau de sécurité que l'ensemble de la population. Ces dispositions sont effectives pour les services techniques qui par exemple doivent s'assurer quotidiennement du fonctionnement des systèmes de relevage de notre réseau d'assainissement. Les gestionnaires des services de distribution d'eau potable ont été sensibilisés à la sécurisation des systèmes de distribution de l'eau.

Le dispositif de justificatifs permanent de déplacement permanent est en place, les imprimés sont disponibles sur internet, la mairie tient des modèles à disposition pour les personnes non équipées en informatique. Concernant les personnels, la question a été traitée.

Concernant les personnes en situation de fragilité, une permanence est assurée par le CCAS, avec les mesures de précaution appropriées. Un dispositif est mis en place à Carrefour Market au bénéfice des personnes âgées : Ouverture réservée de 8 heures 30 à 9 heures, et accès prioritaire toute la journée. Dans un cadre de solidarité, chaque habitant, les conseillers municipaux en particulier, doit s'assurer qu'aucun habitant ne puisse se trouver dans une situation d'isolement pouvant mettre en cause sa sécurité ou sa santé.

Une permanence téléphonique est mise en place sur l'amplitude habituelle des horaires de la mairie. Dans tous les cas je suis présent ou disponible en permanence. Le Directeur général des services assure également une présence renforcée, le responsable des services techniques est joignable à tout moment, même si sa présence ne peut être permanente.

En parallèle, il convient d'être prudent vis-à-vis de toute initiative qui pourrait ne pas être cohérente avec les recommandations. Je vous demande également d'être prudent vis-à-vis de toute information inexacte qui pourrait circuler.

Les consignes sont donc claires, il s'agit de respecter l'ensemble des consignes de sécurité et de prudence et impérativement d'adapter les gestes dits « de barrière », l'objectif est que le virus ne se diffuse pas.

Je vous tiendrai informé de l'évolution de la situation, et des dispositions complémentaires éventuelles.

Encore une fois, la prudence et la vigilance s'imposent, il s'agit de votre propre santé, celle de vos proches et de l'ensemble de la population.

Nous comptons sur votre compréhension pour faire respecter ces règles de sécurité élémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Gallardonnais en l'expression de mes sentiments dévoués.

 Le Maire,
Yves MARIE